

DECLARATION DES PERFORMANCES

N°

02	07	04	40	220	0	150000	1005
----	----	----	----	-----	---	--------	------

- 1. Code d'identification** unique du produit type **Sikaplan® WT 4220 – 15 C**
- 2. Numéro de type**, de lot ou de série ou tout autre élément du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: Voir emballage
- 3. Usage** ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Membrane d'étanchéité synthétique homogène, à base de polyoléfines souples (FPO).
étanchéité de réservoir intérieur d'eau potable (qualité alimentaire)
- 4. Nom, raison sociale** ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
Sika France SAS
84, rue Edouard Vaillant
93350 Le Bourget
France
www.sika.fr
- 5. Le cas échéant**, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable
- 6. Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances** du produit de construction conformément à l'annexe V : Système 2+
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :** L'organisme notifié N° 1349 a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production
- 8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :** Non applicable

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la traction sens longitudinal	17.0 (± 2.5) N/mm ²	EN 13361: 2004
Résistance à la traction sens transversal	14.0 (± 2.0) N/mm ²	
Poinçonnement statique	3.00 (± 0.4) kN	
Etanchéité aux liquides	< 10 ⁻⁷ m ³ x m ⁻² x d ⁻¹	
Comportement au vieillissement	Reste résistante à la traction et à l'allongement: ≥ 75 %	
Comportement à l'oxydation	Changement de résistance à la traction de d'allongement: ≤ 15%	
Comportement à la fissuration	≥ 200 h	



10. Déclaration

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Frédéric GIPARD
Directeur Activité Construction Spécialisée

Alfred RECHSTEINER
Directeur Général Sika France

Paris, le 12-06-2013

Environnement, Santé et Sécurité (REACH)

Selon l'article 31 du règlement (CE) 1907/2006 (Reach), une Fiche de Données de Sécurité n'est pas obligatoire.

Basé sur nos connaissances actuelles, ce produit n'est pas classé dangereux, il ne contient pas de substances dangereuses, PBT (Persistant, Bioaccumulable et Toxique), vPvB (très persistant et très bioaccumulable) et de substances extrêmement préoccupantes de la liste candidate publiée par l'Agence de Produits Chimiques Européenne dans des concentrations supérieures à 0.1 % (p/p).

Mentions légales :

Les informations sur la présente déclaration des performances sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos services commerciaux sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.